



## Premier ministre

[Accueil](#) [Actualités](#) [Communiqués](#) [Mai 2013](#) 16 mai 2013

# Les entreprises serricoles québécoises bénéficieront de tarifs d'électricité adaptés

**Baie-Saint-Paul, le jeudi 16 mai 2013** – L'accès à des tarifs d'électricité adaptés pour appuyer le développement du secteur serricole a été annoncé par la première ministre du Québec, Pauline Marois. Cette annonce a été faite lors du dévoilement de la Politique de souveraineté alimentaire devant plusieurs représentants du secteur bioalimentaire.

« Ces tarifs d'électricité permettront aux exploitations serricoles québécoises de réduire leurs coûts énergétiques et ainsi d'améliorer leur compétitivité, tout en contribuant au développement durable. Ce soutien cadre parfaitement avec les objectifs de la Politique de souveraineté alimentaire, qui consiste à privilégier la production locale pour nourrir la population et rendre les produits disponibles à l'année. Concrètement, cette aide ciblée permettra aux produits serricoles québécois de prendre davantage leur place sur les tablettes de nos épiceries. Je l'ai souvent répété, je veux que nos surplus énergétiques servent à créer de la richesse, et c'est exactement ce que nous faisons aujourd'hui », a expliqué la première ministre.

La problématique énergétique à laquelle font face les serriculteurs est double : un besoin d'énergie pour le chauffage et un besoin d'électricité pour la photosynthèse (éclairage).

## Énergie pour le chauffage

La production serricole en climat nordique engendre des coûts d'énergie plus élevés par rapport aux concurrents, ce qui limite la compétitivité des entreprises québécoises. Le mazout est encore un combustible largement utilisé pour chauffer les serres. Comme son coût est élevé, la saison de production est limitée. Pour aider les entreprises à réduire leurs coûts de chauffage, le tarif biénergie DT d'Hydro-Québec sera offert aux exploitations agricoles. Cette mesure cible la conversion du chauffage au combustible (mazout et huiles usées) vers le chauffage électrique pour les exploitations agricoles déjà admissibles aux tarifs domestiques.

Les serres utiliseront ainsi une énergie plus verte, ce qui permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuera au développement durable de notre agriculture.

## Énergie pour la photosynthèse

La production serricole exige l'utilisation de l'éclairage de photosynthèse en période hivernale pour pallier le faible taux d'ensoleillement sous nos latitudes. En offrant une option d'électricité additionnelle adaptée aux particularités de leur mode d'opération et tenant compte des besoins de gestion du réseau, Hydro-Québec permettra aux entreprises d'accroître leur période de production. L'objectif de cette mesure est d'augmenter l'efficacité des entreprises et, surtout, d'assurer l'approvisionnement à l'année de nos épiceries, au bénéfice des consommateurs québécois.

Ces mesures tarifaires pourraient permettre aux entreprises une économie pouvant aller jusqu'à 25 % de leur facture d'électricité.

« Ces mesures soulageront les entreprises en serre et leur permettront d'être plus compétitives et concurrentielles. Les Québécois auront également une meilleure garantie d'une offre de produits québécois à l'année. C'est une formule où tout le monde gagne, tant les entreprises, l'environnement que la société d'État », a tenu à souligner le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, François Gendron.

En plus de ces mesures, Hydro-Québec entend participer à la recherche et au développement sur l'éclairage à diode électroluminescente (DEL) à des fins de photosynthèse pour améliorer l'efficacité énergétique des entreprises serricoles. Hydro-Québec, en concertation avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les principaux intéressés, travaillera à explorer d'autres avenues porteuses pour le développement du secteur.

Pour plus d'information sur la Politique de souveraineté alimentaire, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ([www.mapaq.gouv.qc.ca/PolitiqueSA](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/PolitiqueSA)), ou encore à suivre le Ministère sur Twitter (<https://twitter.com/mapaquebec>).